



SEV N°10

Le journal du Syndicat du personnel des transports



YVES SANCÉY

VOTATIONS DU 25 SEPTEMBRE

Non, non et encore non !

Edito de Giorgio Tuti, président du SEV

▶ 5 et 9

Dans moins d'un mois, nous aurons à nous prononcer sur la réforme AVS 21 et une hausse de la TVA qui y est liée. Ces deux objets sont centraux pour le SEV et l'ensemble du mouvement syndical car ils touchent directement la politique sociale et questionnent notre sens de la justice.

Le sondage Tamedia/20 minutes du début du mois d'août a mis en exergue une fracture nette entre les hommes et les femmes dans les intentions de vote. Tandis que les femmes ne seraient que 36 % à approuver cette réforme qui prévoit la hausse de 64 à 65 ans de l'âge de leur départ en retraite, 71 % des hommes diraient oui.

Comme président du SEV qui compte une majorité d'hommes, je me dois aujourd'hui de m'adresser à eux pour que le Non l'emporte le 25 septembre.

Comme syndicat, nous nous engageons depuis toujours pour davantage de justice entre toutes et tous. A ceux qui pensent qu'AVS 21 est un pas vers l'égalité, je dois rappeler qu'une femme touche une rente un tiers plus basse qu'un homme – tous piliers confondus. Avec AVS 21, les femmes perdront encore environ 26 000 fr. Dans ce contexte, on ne peut pas dire qu'AVS 21 soit un projet d'égalité !

Les défenseurs d'AVS 21 laissent entendre qu'avec cette réforme les finances de l'AVS seront assainies. Elles n'ont pas besoin de l'être. L'AVS se porte à merveille ! Le projet est tout autre : relever l'âge de la retraite pour toutes et tous à 67 ans. Dire non à AVS 21, c'est envoyer un signal clair contre toute hausse de l'âge de la retraite.

L'augmentation de la TVA prévue pour financer une partie de l'AVS doit aussi être balayée. Nous

connaissons actuellement une inflation proche des 3%. Cet automne, les primes maladie prendront l'ascenseur, parfois de près de 10%. Je le disais plus haut, nous nous engageons depuis toujours pour plus de justice. Il n'y a pas plus injuste qu'une hausse de la TVA. Que l'on gagne 2000 fr. ou 10 000 fr. la TVA est la même pour toutes et tous. Elle impacte donc proportionnellement davantage les petits revenus que les grands.

Le 3e objet que je vous invite à refuser a fait l'objet d'un référendum des syndicats et des partis de gauche : la suppression de l'impôt anticipé sur les intérêts des obligations ne favoriserait que des personnes très fortunées.

Le 25 septembre, nous pouvons réaffirmer nos valeurs en glissant un triple Non dans les urnes. Chaque voix comptera et je compte sur la vôtre.

Digitalisation

Faites un tour au Bistro digital pour mieux faire face aux défis

3

Inflation

Dans différentes ETC, comme aux tpg, la bataille des salaires est lancée

3

VMCV

La CCT est signée et les salaires augmentés

7

AVS 21 à Bienne

Invitation pour le mercredi **7 septembre à 15h à la Maison du Peuple de Bienne**. Réunion publique sur la votation sur l'AVS en votation le 25 septembre, avec Daniel Lampart, chef du secrétariat de l'USS, économiste en chef. A l'issue de la manifestation, une petite collation sera offerte.

Genève : tram historique

Promenade-découverte en anciens tramways. Les dimanches 4 septembre et 2 octobre, le tram historique circulera entre Lancy-Bachet, Carouge, Plainpalais, Gare de Cornavin et retour. Départ de Lancy chaque heure de 13h40 à 16h40. Les billets et divers articles souvenirs seront en vente à bord des véhicule d'époque.
Infos : www.agmt.ch

Congé paternité accordé à 70% des pères

Dans environ 70 % des cas, une allocation de paternité est octroyée à la naissance ; tel est le résultat d'une première évaluation de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Les pères pouvant prendre leur congé dans les six mois qui suivent la naissance, les données sont disponibles en décalage par rapport aux chiffres du congé de maternité. En Suisse, depuis début 2021, les pères salariés ont droit à deux semaines de congé payé, soit à quatorze indemnités journalières pour dix jours. Pour comprendre ce taux de 70%, il est impératif de se limiter aux naissances survenues entre janvier et mars 2021 (premier trimestre) et de considérer les versements jusqu'à fin mai 2022: le décalage entre la naissance et le paiement des indemnités est ainsi suffisant pour avancer des conclusions fiables. En effet, plusieurs mois peuvent séparer les deux événements. Par ailleurs, chaque naissance ne donne pas droit à une allocation. Deux conditions essentielles sont requises : le père doit exercer une activité lucrative et reconnaître l'enfant. L'OFAS estime qu'il faudra attendre d'autres données pour pouvoir tirer des conclusions plus pointues, lesquelles seront disponibles au plus tôt fin 2023.



Les employé-e-s de Swissport ont manifesté le 23 juillet à l'aéroport de Zurich.

SWISSPORT ZURICH

Les négociations vont-elles échouer?

Michael Spahr
michael.spahr@sev-online.ch

Le 23 juillet dernier, plus de 200 collaboratrices et collaborateurs de Swissport Zurich ont participé à une action de protestation à l'attention du management. Ils ont exigé une fois de plus le retour immédiat à une CCT de même niveau qu'en 2019. Quatre semaines plus tard, lors de la dernière ronde de négociations, le management a fait une proposition minimaliste qui n'a pas pu être acceptée par les syndicats. Il y a un risque de vide conventionnel dès 2023 qui serait lourd de conséquences et rendrait les grèves possibles.

Le personnel de Swissport a protesté haut et fort contre les conditions de travail intenable à l'aéroport de Zurich. Il se trouve toujours sous le joug de la CCT de crise qui a entretemps été dénoncée, bien que la branche de l'aviation soit redevenue aussi florissante qu'avant la crise du coronavirus (voir Journal SEV 9/22). La situation est précaire. Mais jusqu'ici le management de Swissport Zurich a campé sur ses positions lors des négociations. Ceci a poussé en juin dernier les syndicats à dénoncer la CCT de crise pour la fin de l'année.

Proposition des syndicats

Lors de son action de protestation, le personnel zurichois a remis au management une proposition avec les revendications suivantes:

- Swissport s'engage à introduire une nouvelle CCT au 1er janvier 2023 qui soit au minimum de même niveau que la CCT 2019 (avant qu'elle ait été détériorée à fin 2020 à cause de la pandémie, dans le cadre d'un accord comprenant des mesures pour surmonter la crise). Avec la « CCT de crise », le personnel a dû accepter des pertes salariales, des temps de travail plus longs et une réduction des jours de vacances et des jours libres, et faire preuve de plus de flexibilité pour les interventions.
- Une réduction des tours partiels (avec

plusieurs longues pauses par jour) à seulement un tour par mois.

- Plus de jours libres pour les collaboratrices et collaborateurs.
- Au vu du renchérissement qui est à la hausse, l'intégration d'un modèle de compensation du renchérissement dans la CCT. Swissport a mis du temps à répondre. Durant la sixième ronde de négociations qui s'est déroulée le 19 août entre Swissport et la délégation de négociations (SEV-GATA, SSP et Société des employés de commerce), l'entreprise n'a présenté aux syndicats qu'une offre minimaliste: un modèle d'amélioration des conditions de travail par étapes durant trois ans, mais avec un résultat final obtenu en 2025 qui ne parvient pas au niveau de la CCT 2019.

De plus, Swissport a refusé de se prononcer sur un montant concret de compensation du renchérissement et n'a pas voulu établir un modèle contraignant pour cela. Bien entendu, la délégation de négociations n'a pas pu accepter cette offre. Au lieu de cela, les syndicats ont fait une

nouvelle proposition de CCT à Swissport. Ils sont d'accord de proposer à leurs membres pour acceptation une CCT qui constituerait un retour à 100% à la CCT 2019 et serait complétée d'un modèle de compensation du renchérissement d'une durée de validité de quatre ans. Si Swissport refuse d'entrer en matière sur cette offre, pour les syndicats cela signifierait que les négociations sur une nouvelle CCT auraient échoué.

Faudra-t-il faire la grève?

Au moment du bouclage de ce journal, il n'y a pas encore eu de réponse de la part de Swissport Zurich, ni de Swissport International. Nous l'attendons avant la prochaine séance de négociations prévue le 14 septembre. Si les négociations échouent, le personnel se retrouvera dès le 1er janvier 2023 dans un régime sans convention. Cela signifie entre autres que des mesures de lutte pourront être saisies, par exemple une grève. Au vu de la situation actuelle, ce scénario est tout à fait vraisemblable.

Le personnel paye les erreurs du management

Le trafic aérien a vite repris. Swiss a déjà présenté un bénéfice semestriel de 67 mios. Mais beaucoup de compagnies aériennes ont omis d'engager assez de personnel et de rendre les postes plus attrayants en proposant de bonnes conditions d'engagement, malgré les revendications des syndicats.

Il ne faut pas s'étonner si à fin juillet, les membres d'Aeropers ont rejeté la nouvelle CCT pour les pilotes de Swiss. SEV-GATA a préparé des plaintes contre Swiss parce qu'elle n'a pas respecté le droit de participation dans l'affaire des licenciements de masse. Et l'application de la CCT de crise chez Swiss ne respectait pas les conditions du point de vue de SEV-GATA. De manière tout à fait grotesque, Swiss a résilié la CCT de crise déjà à la fin de l'année et a eu l'audace de vouloir réduire de moitié le payback

convenu pour les collaboratrices et collaborateurs. Selon la CCT de crise, Swiss doit payer en trois tranches au maximum un total de 2500 francs aux employé-e-s qui étaient sous contrat durant la CCT de crise et le seront encore au moment du versement (au prorata du taux d'occupation). Avec l'application de la CCT de crise pendant seulement 10 mois, Swiss a dû constater que les économies réalisées sont moins importantes que le payback. Ainsi la CCT de crise a un effet boomerang sur Swiss qui doit assumer maintenant de plus grands frais. C'est la raison pour laquelle SEV-GATA a décidé de laisser tomber sa plainte. A la mi août, Swiss a annoncé vouloir conclure un contrat de wetlease avec Air Baltic. Elle externalise donc des activités et réalise du dumping salarial. SEV-GATA a protesté en écrivant une lettre ouverte.

VINCENT BRODARD répond

« Tu prends ta retraite, mais tu restes au SEV : ça en vaut la peine »

? Je vais partir à la retraite dans quelques mois et je me demande si cela vaut la peine de rester membre du SEV. Pour quelles raisons devrais-je rester syndiqué ?

Cette question est pertinente. En effet, lorsqu'un employé est en activité, il perçoit bien souvent dans son quotidien professionnel les avantages d'être membre du SEV. Il ou elle a un souci individuel concernant ses tours de service ou son salaire par exemple et prend contact avec le SEV. Ou alors, le problème est plus large et cela nécessite une réponse collective. Dès qu'une personne part à la retraite, les nécessités liées au quotidien ne sont plus les mêmes. Cela ne signifie pas pour autant que le SEV ne fait rien pour ses retraité-e-s. Bien au contraire.

La protection juridique du SEV demeure une prestation essentielle pour les retraité-e-s. Cela peut concerner les FVP, l'assurance-maladie, les rentes AVS ou de la Caisse de pensions, les différends pouvant intervenir avec des organismes assurant des prestations sociales. L'octroi de prêts remboursables et de secours à fonds perdu jusqu'à un montant de 1000 fr. font également partie des prestations offertes par le SEV. Les autres prestations individuelles à l'instar des rabais Reka ou les avantages auprès de la banque Cler ou les assurances restent en vigueur.

Le membre retraité SEV continue d'avoir accès à la protection juridique privée SEV-Multi qui soutient la comparaison avec d'autres assurances de protection juri-

dique. Tous les membres SEV peuvent en bénéficier à un tarif imbattable de CHF 88.80 par année (à partir du 1.1.2023). À noter que dès le 1er juillet 2022, elle inclut également la protection juridique Internet.

Le SEV s'engage aussi sur le plan politique concernant le système de la prévoyance professionnelle. Il défend donc les intérêts des retraité-e-s comme ceux qui vont y arriver en participant aux actions de la Fédération des Associations des retraité-e-s et de l'Entraide en Suisse qui s'engage pour une représentation appropriée des aîné-e-s dans toutes organisations politiques et autres. Le SEV est aussi présent au sein du Conseil Suisse des Aîné-e-s qui représente les intérêts des personnes âgées face à la Confédération. Actuellement, la campagne contre AVS 21 bat son plein et nous récoltons les signatures pour renforcer l'AVS grâce aux bénéficiaires de la Banque nationale suisse.

Enfin, rester membre, c'est continuer de faire partie d'une communauté. Au SEV, c'est être membre d'une section qui offre des prestations récréatives à ses membres, des conseils et du soutien pour celles et ceux qui sont seul-e-s. Et tout ceci pour des cotisations qui n'atteignent pas 20 fr. par mois et qui sont même plus basses pour ceux et celles qui ont des rentes inférieures à 3510 fr. Alors convaincu-e ?

Vincent Brodard est secrétaire syndical SEV en charge des dossiers concernant les retraité-e-s. Tu as une question pour lui ou pour le SEV? Ecris-nous à journal@sev-online.ch

FONDS DE NUMÉRISATION CFF

Fais un tour au Bistro digital!



La numérisation influence en permanence notre quotidien professionnel.

Chantal Fischer
chantal.fischer@sev-online.ch

Aujourd'hui on ne peut plus faire abstraction de la numérisation : elle influence notre environnement professionnel et déclenche chez certains de la peur ou de l'inquiétude. Pour faire face à ce phénomène, le SEV lance un projet pilote financé par le fonds de numérisation des CFF. Ceci afin de soutenir les collaboratrices et collaborateurs des CFF et de leurs filiales, afin qu'ils puissent maîtriser le tournant numérique et rester compétitifs sur le marché de l'emploi.

Ces prochaines années, de nombreux profils professionnels vont continuer de changer à cause de la numérisation et de l'automatisation. Ceci peut amener de l'insécurité et des craintes de ne pas pouvoir suivre l'évolution, ou tout simplement la

peur de perdre son poste. Le SEV ne peut ni ne veut s'opposer à ce tournant. Il désire accompagner étroitement cette évolution car une chose est sûre : le personnel doit faire partie du voyage.

Une nouvelle offre du SEV

Dans ce sens, le SEV propose une nouvelle offre : le Bistro digital. Le Bistro digital n'est pas un bistro classique. On ne peut pas y boire son café ni lire son journal. Le Bistro digital est un endroit où l'on peut déposer des questions et des problèmes liés à la numérisation sur la place de travail aux CFF, et où l'on peut échanger avec d'autres personnes rencontrant les mêmes doutes et questionnements.

Le site internet est divisé en cinq domaines ou thèmes : esprit d'équipe, gérer le changement, protection des données, vivre en équilibre, flux d'informations. Il propose un grand nombre d'informations intéressantes concer-

nant les changements dans le monde du travail sous forme d'interviews, d'échanges d'expériences, de rapports d'experts. Des conseils personnalisés sont également proposés dans le cadre de coachings par des professionnels. Ces services ne sont soumis à aucune contrainte et sont complètement gratuits. Dans ce que nous avons appelé les points de rencontre, les collaboratrices et collaborateurs des CFF ont la possibilité d'échanger sur un thème spécifique, sous l'œil bienveillant d'un modérateur ou d'une modératrice spécialisé-e. Et dans les boîtes aux lettres chacun-e peut déposer une question ou un problème. Selon la question à résoudre, il est ensuite possible de publier un article, de participer à un point de rencontre ou de demander un coaching.

Le Bistro digital est un projet pilote financé par le fonds de numérisation des CFF, c'est pourquoi il est exclusivement réservé au personnel des CFF et de ses filiales. L'offre complète est totalement gratuite. Pour accéder à certains secteurs de la plateforme il est nécessaire de se loguer.

Le fonds de numérisation

En signant la CCT CFF / CFF Cargo avec les CFF le 26 novembre 2018, les partenaires sociaux et les CFF ont contribué au lancement du tout premier fonds de numérisation de Suisse. Les CFF ont versé dix millions de francs dans ce fonds. Ceci a permis de financer des études qui ont démontré les répercussions de la numérisation sur le monde du travail et les postes aux CFF. Sur la base des résultats obtenus, nous avons développé un projet concret à l'attention du personnel CFF. Ainsi est né le Bistro digital.



www.bistro-digital.ch



Le Tribunal administratif de Zurich confirme que l'ouverture dominicale d'une succursale Migros Daily est illicite. Ce jugement a valeur de signal. Il protège les travailleuses et travailleurs contre un affaiblissement de l'interdiction de travailler le dimanche. Cette succursale avait été ouverte le dimanche avec l'autorisation de l'Office cantonal zurichois de l'économie et du travail, malgré le fait qu'elle ne se trouvait pas dans une gare. Au lieu d'accepter le jugement, la Migros a tenté de contourner la loi en prétendant exploiter une succursale sans personnel. Elle l'a équipée de caisses automatiques et fait appel à des vigiles qui effectuaient des tâches réservées aux employé-e-s du commerce de détail. Le tribunal n'a pas été dupe et a percé à jour sa tentative de contourner l'interdiction du travail dominical en recourant à du personnel de sécurité.

Un comité de politiciens bourgeois et économiques a lancé une initiative populaire pour lever l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires en Suisse. L'annonce de son lancement dimanche fait grimacer de nombreux opposants. Compte tenu du potentiel des énergies renouvelables, « il n'est pas nécessaire de construire de nouvelles centrales nucléaires que personne ne veut financer ». L'énergie nucléaire est un « acteur de risque central », critique la Fondation suisse de l'énergie.

TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS

Préavis de grève en consultation aux tpg

Yves Sancey
yves.sancey@sev-online.ch

Après un premier préavis de grève aux tpg le 28 juin et la saisie par la direction de la CRCT, cette dernière a jugé l'affaire non conciliée. La proposition finale de l'entreprise a été jugée insuffisante par les comités SEV et transfair, notamment de ne pas accorder l'indexation entière de 1,2% mais seulement 0,6% et seulement à partir du 1er septembre. Les syndicats lancent une consultation de leur base jusqu'au 7 septembre pour savoir si celle-ci accepte la proposition finale de la direction ou si elle veut réactiver le préavis de grève.

L'inflation galopante et la baisse du pouvoir d'achat pourraient conduire à une grève aux tpg. L'article 23 du statut du personnel des tpg stipule que l'indexation des salaires au coût de la vie, calculée du mois de novembre de l'année précédente au mois de novembre de l'année en cours, est automatique. Soit +1,2% entre novembre 2020 et 2021.

Depuis le 16 décembre 2021, la direction campe sur ses positions et ne cède du terrain

que par tout petits pas. Proposant 0% d'indexation au début de l'année, elle a offert une prime sous la pression des membres SEV, qui lors d'une consultation se sont opposés à cette non-indexation.

Prime : pas une alternative à l'indexation

Cette prime, présentée comme une récompense pour les années de pandémie, ne pouvait être considérée comme une alternative pertinente à l'indexation et ceci pour deux raisons principales. L'indexation des salaires a un effet sur l'ensemble de la carrière des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que sur les cotisations au 2e pilier. Consulté une deuxième fois, le personnel a refusé nettement cette seule prime en exigeant l'indexation de l'échelle des traitements telle que prévue dans le statut. A cette fin, il donnait mandat aux syndicats, le SEV étant rejoint par transfair, de mettre en place des mesures de lutte, ce qui a conduit au dépôt d'un préavis de grève pour la journée du 28 juin 2022.

La direction saisit la CRCT

Une nouvelle fois, face à la pression exercée, la direction est revenue à la table des négocia-



Accepter la proposition de la direction ou réactiver le préavis de grève ? La base aura le dernier mot.

tions, mais elle a dans le même temps saisi l'organe de conciliation du canton, la Chambre des relations collectives de travail (CRCT), ce qui a obligé les comités à suspendre leur préavis de grève.

Plusieurs séances de négociations ont été agendées en juillet, avec comme base de discussion la recommandation de la CRCT : indexer les salaires à hauteur de 1,2% à partir de l'été. Cette proposition prenait en compte les difficultés financières de l'entreprise tout en considérant la nécessité de maintenir le pouvoir d'achat du personnel des tpg.

Affaire non conciliée

Suivant cette recommandation, les comités SEV et transfair ont fait une proposition jugée « présentable » aux membres : +1,2% d'indexation au 1er septembre et 500 fr. nets de prime. Cet effort concédé a été reconnu par la CRCT qui l'a jugé « manifestement plus important » que celui fourni par la direction qui proposait +0,5% d'indexation au 1er septembre et 300 fr. nets de prime.

La différence des positions a amené la CRCT à juger l'affaire non conciliée tout en encourageant la poursuite des négociations.

Ultime proposition

Lors de la dernière séance prévue, la direction des tpg a fait son ultime proposition, mettant fin de facto aux négociations : +0,6% d'indexation au 1er septembre et 400 fr. nets de prime.

Le rapport de force engagé par le SEV et transfair a permis de faire bouger l'entreprise et l'a forcée à entrer en matière sur une revalorisation salariale. Cependant, la proposition finale de la direction est jugée insuffisante par les comités puisqu'elle ne permet pas de préserver le pouvoir d'achat du personnel.

La base a le dernier mot

Pour Aurélie Lelong, secrétaire syndicale au SEV, « la direction est malheureusement restée sourde à toutes les propositions de compromis raisonnables des syndicats et devra assumer ses responsabilités si cette question de l'inflation devait mettre le feu aux poudres cet automne ».

La décision est maintenant entre les mains du personnel qui va indiquer d'ici au 7 septembre s'il veut accepter la proposition finale de la direction ou réactiver le préavis de grève afin d'obtenir plus que ce que l'entreprise ne propose actuellement.

INFLATION

La bataille du pouvoir d'achat

Yves Sancey. Après plus d'une décennie, l'inflation et le renchérissement sont de retour. Le problème est simple. Si le salaire en francs reste le même, mais que de nombreux biens et services deviennent plus chers, il reste moins d'argent aux salarié-e-s et retraité-e-s pour vivre. Ils connaissent donc une chute de leur pouvoir d'achat. C'est ce qu'on appelle le renchérissement. Et il frappe à nouveau très fort.

Après une hausse de 2,4% en mars, l'indice officiel des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 3,4% en juillet par rapport à l'année précédente et se maintient à un niveau élevé. Sans contre-mesures, avec le renchérissement et la hausse des primes d'assurances maladie, les familles au salaire moyen pourraient perdre en termes réels 3500 francs par an de pouvoir d'achat ont calculé les syndicats.

Certes, tout ne renchérit pas. Mais ce sont surtout les prix des biens et des services qui augmentent et qui pèsent particulièrement sur le budget des ménages à revenus faibles et moyens : les carburants, l'électricité et les denrées alimen-

taires. Si l'on ajoute à cela la hausse des loyers et le choc prévisible des primes d'assurance maladie, l'USS parle de hausses pouvant atteindre 10%, on obtient un mélange toxique.

Normalement, la compensation du renchérissement fonctionne pour les rentes AVS. Pour la première fois en 2023 toutefois, les retraité-e-s « moyens » risquent de subir des pertes de rente réelles de l'ordre de 1000 francs. D'une part parce que les caisses de pensions n'augmentent pas les rentes pour compenser le renchérissement. D'autre part parce que « l'indice mixte AVS », sur la base duquel les rentes sont augmentées, repose pour moitié sur l'évolution des salaires.

Pour l'USS, diverses mesures s'imposent pour préserver le pouvoir d'achat des retraités et des salariés. Elle demande une augmentation des salaires, variable selon les branches, mais qui s'élèverait en moyenne à 5%. Outre ces hausses de salaire urgentes, les mesures demandées par l'USS, que sont la hausse des réductions de primes et la compensation rapide du renchérissement pour les rentes AVS,

doivent absolument être prises lors de la session d'automne du Parlement. « Si les employeurs n'augmentent pas les salaires, il y aura des troubles sociaux et politiques. S'il n'y a pas de solution, des mesures de lutte seront inévitables », a averti le président de l'USS Pierre-Yves Mailard dans la *Sonntags Zeitung*.

Le patronat mise sur la prudence. « La question de l'automatisme des hausses de salaires a été traitée par le biais des CCT », répond Blaise Mattey, secrétaire général de la Fédération des entreprises romandes (FER). Certaines entreprises peinent à appliquer les CCT. Ainsi aux TL, la CCT a repris de l'ancien statut l'idée d'une garantie de la compensation du renchérissement. Or, les TL violent la CCT. L'automatisme n'a pas été appliquée pour le renchérissement en 2022. La Ville de Lausanne a pourtant pratiqué une indexation de 2,87% au 1er septembre 2022 pour l'ensemble de son personnel soumis au même mécanisme. Le SEV s'est mobilisé pour obtenir l'application de la CCT, ce qu'a refusé la direction, et a dû saisir l'Office vaudois de conciliation.

BRANCHE VOYAGEURS AS

Guichets en souffrance

AS, branche P Lors de la séance de la branche Voyageurs du 21 juillet, il a notamment été question de la journée de la branche Voyageurs du 28 novembre à Olten dédiée à la santé psychique. Elle est considérée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme essentielle à la santé en général. Elle est définie comme « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter des tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté ». Comment puis-je identifier chez moi et chez les autres que cela ne va pas bien ? Où peut-on trouver un soutien ? Quelle sont les mesures mises en place par les CFF ? Que puis-je entreprendre de manière préventive afin de renforcer ma santé psychique de manière durable ? La journée de branche sera animée par deux spécialistes extrêmement compétents de CFF-HR-AGS Employabilité, santé et affaires sociales. Attention, le nombre de participants est limité à 50 membres.

Guichets en souffrance

La protection des consommateurs critique les longs temps d'attente aux guichets CFF. Tous les problèmes ne peuvent pas être traités de manière numérique et cer-

tains doivent être résolus au guichet. Le problème des temps d'attente aux guichets est surtout dû au fait qu'il y a des défections de personnel à court terme, selon le porte-parole des CFF. Cet absentéisme nous inquiète, ne cachera-t-il pas un problème de réduction permanente des ETP et de manque de plateformes de vente ? Le personnel de vente ne deviendrait-il pas le bouc émissaire ? Nous le constatons, nos collègues sont fatigués et subissent un stress trop important, l'absentéisme est le résultat du manque de personnel. La branche et le président central font des réflexions afin de faire pression au niveau politique. Nous sommes pour cela en contact avec Daniela Lehmann, la responsable de la politique des transports au SEV. Nous exigeons en outre un état des lieux et des mesures pour soulager le personnel.

Autre thème : SimpleTrain, une start-up suisse, veut simplifier les voyages en train en Europe. Il n'est pas concevable que nos clients y trouvent parfois plus de possibilités de faire des réservations répondant à leurs vœux. Apparemment les CFF préfèrent confier notre offre internationale à d'autres prestataires ! Qu'en est-il du programme Aruba qu'on nous avait promis ?



«Cela ne sert à rien d'augmenter l'âge de la retraite des gens, il est déjà plus difficile de trouver du travail après 50 ans.»

Marianne Godin
retraîtée



«Je suis contre AVS 21 car il s'agit de la première étape du démantèlement de notre système de retraite.»

Christian Fankhauser
vice-président SEV



«AVS 21 propose de rallonger la vie professionnelle des femmes. Une absurdité alors qu'on réfléchit à la semaine de 4 jours.»

Valérie Solano
vice-présidente SEV



«65 ans pour les femmes ce n'est qu'un début. Ensuite ce sera 67 ans pour tout le monde.»

Marc Gay-Crosier
retraité



«Un Non sans équivoque permettra d'éviter le démantèlement de la plus importante assurance sociale.»

Gilbert D'Alessandro
conducteur de bus
Président central VPT



«Il est inadmissible que les femmes doivent travailler plus longtemps car il faut tenir compte de leurs tâches domestiques quotidiennes.»

Laurent Meier
rentier



IMPRESSUM

SEV – le journal du Syndicat du personnel des transports paraît toutes les trois semaines. ISSN 2624-7828
Tirage: 8 765 ex. (total 34 546 ex.), certifié REMP au 1 septembre 2021
Editeur: SEV, www.sev-online.ch
Rédaction: Vivian Bologna (rédacteur en chef), Chantal Fischer, Markus Fischer, Françoise Gehring, Michael Spahr, Anita Merz, Patrizia Veronica Galster, Yves Sancey, Tiemo Wydler

Adresse de la rédaction: Journal SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Bern 6; journal@sev-online.ch; 031 357 57 57

Abonnements et changements d'adresse: mutation@sev-online.ch, 031 357 57 57. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.–.

Annonces: Fachmedien, Zürichsee Werbe AG, Laubisrüti 44, 8712 Stäfa; SEVzeitung@fachmedien.ch, 044 928 56 11, www.fachmedien.ch
Pré-presse: CH Regionalmedien AG, www.chmediafachmedien.ch
Imprimerie: CH Media Print AG, www.chmediaprint.ch

Le prochain journal paraîtra le 23 septembre 2022.

Le délai pour les annonces est fixé au lundi 12 septembre à midi, celui de l'agenda au mardi 13 à midi.

ANGLE DROIT

Quelques principes régissant les vacances

§ Assistance judiciaire du SEV

La loi suisse ne définit pas la notion de vacances. Selon la doctrine et la jurisprudence, les vacances sont une suite de jours consécutifs dont le nombre est déterminé au préalable, reconduite périodiquement, durant laquelle l'employé-e est libéré-e de l'obligation de travailler tout en bénéficiant de son salaire, et où il est possible de se reposer et se détendre. Voici quelques éléments à ne pas perdre de vue, y compris dans le cadre de la Loi sur la durée du travail.

Les travailleuses et travailleurs ont droit à au moins quatre semaines de vacances par année. Selon l'âge, le droit aux vacances peut aller jusqu'à cinq ou six semaines. Dans les contrats individuels de travail et

les conventions collectives de travail, il est possible de fixer un droit aux vacances plus élevé, toutefois pas plus court. Afin de garantir une possibilité de détente suffisante, la loi stipule qu'au moins deux semaines d'affilée doivent être octroyées. Il s'agit ici des dispositions minimales prévues par la loi et dans les contrats individuels de travail ou les conventions collectives de travail, il est bien sûr possible de fixer des périodes plus longues (mais pas plus courtes). Les jours de vacances au-delà de ces deux semaines peuvent être octroyés ou pris en plus petites périodes. Les jours fériés qui tombent durant les vacances peuvent être repris.

A quel moment puis-je prendre des vacances ?

C'est en principe l'employeur qui détermine à quel moment les vacances peuvent être prises. Toutefois, il doit tenir compte des vœux

de ses employé-e-s. Si les vœux des employé-e-s donnent lieu à des collisions de dates, l'employeur doit s'apprécier la situation sur la base de critères cohérents (motifs familiaux, raisons de santé, etc.). L'employeur n'a pas le droit d'imposer des vacances pendant une grossesse.

Délai d'annonce

L'employeur doit annoncer les vacances suffisamment tôt. L'Ordonnance sur la Loi sur la durée du travail prévoit que les dates des vacances soient communiquées aux travailleurs trois mois à l'avance, mais au plus tard lors de la transmission de la répartition annuelle des services ou, à défaut de répartition annuelle, le 31 décembre de l'année précédente. Si des vacances sont annoncées à trop court terme les travailleuses et travailleurs ne sont pas obligés de les accepter. Ils peuvent exiger de prendre leurs va-

cances à un autre moment.

Maladie ou accident durant les vacances

Les travailleuses et travailleurs qui ont été malades ou ont eu un accident pendant leurs vacances peuvent récupérer leurs jours pour autant qu'ils aient été atteints dans une mesure qui les a empêchés de se détendre. Il est recommandé de présenter un certificat médical prouvant l'incapacité de profiter des vacances.

Prescription

En règle générale, les vacances sont prises dans le courant de l'année où elles sont octroyées. Elles sont prescrites par cinq ans à compter du jour où elles ont pris naissance.

Le team d'assistance judiciaire du SEV est à disposition pour toutes les questions juridiques concernant les vacances.

sev-online.ch



COMMISSION CENTRALE ZPV

Tout ne va pas bien...

Susanne Kratzer Concernant le recrutement des membres, on constate que les adhésions et les démissions s'équilibrent, toutefois certaines sections sont super actives et recrutent beaucoup plus de membres. Nous allons continuer de déployer nos efforts pour atteindre les objectifs fixés.

A Lugano, il y a dès le 01.07.2022 une minute de temps de trajet en plus, à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds également dès le changement d'horaire. Le 29 juillet 2022, env. 35 fans de XAMAX voyageaient sans billet sur le train 529 entre Neuchâtel et Zurich (match à l'extérieur contre le FC Schaffhouse). Avec le soutien de la police des transports des billets ont pu être vendus pour un total de plus de 800 fr. Notre président central Ralph Kessler est intervenu auprès de Ladina Purtschert car nous n'acceptons pas que de tels fans soient envoyés sur des trains normaux sans prendre de mesures d'accompagnement.

Il y a eu malheureusement encore un incident dans une VU IV le 13 juillet à Interlaken Ost : un collaborateur s'est coincé le bras dans la porte car après l'ordre de fermeture, sa porte d'accès s'est également fermée. Il s'agissait en l'occurrence d'une course de manoeuvre de la gare vers la voie de dépôt. La voiture concernée a été retirée à la fin de la journée pro-

grammée. Ce cas sera traité par le groupe de travail «SICURO». Dans le projet «Production ferroviaire intégrée / planification des vacances harmonisée» nous avons clairement signalé à Martin Zeller que les responsables des vacances doivent être maintenus dans les dépôts. Le système des vacances à points qui fonctionne parfaitement depuis 40 ans ne doit pas être supprimé.

Concernant les pauses à Paris, il est arrivé que des tours de repos n'atteignent pas les 11 heures à cause des retards des trains. Pour la ZPV, les BAR sont clairement applicables, donc un temps de repos d'au moins 11 heures est nécessaire. Les sections nous ont entre autres rapporté qu'à Olten le dépôt va être rafraîchi et que des idées ont pu être données pour cela, et à Lucerne on a constaté sur la ligne IR 15 plus d'irrégularités avec les voyageurs, avant tout en Suisse romande. Des contrôles renforcés sont souhaités.

Au RhB, les personnes issues d'autres domaines qui venaient de commencer étaient presque toutes présentes à l'action hot-dog. Les représentants de la jeunesse organisent chaque mois des manifestations qui fonctionnent bien. La direction du RhB et les représentants du SEV se rencontrent pour préparer les négociations CCT. La CoPe a planché à nouveau sur le thème de la protection de la santé

(poids du sac des agents de train) et a transmis ses réflexions à la direction. Des groupes entiers de personnes traversent la Suisse (par ex. de Buchs à Bâle). Etant donné qu'il y a eu des dommages à la propriété et des agressions, ce problème est parvenu dans les cercles Security au niveau national. Les CFF, avec l'aide de la police des transports, doivent trouver des solutions.

Les président-e-s de section et les responsables des tours ont reçu un e-mail de la planification annuelle qui annonce qu'en cas de modifications définitives des tours en cours d'année, ceux-ci ne sont pas mis en consultation. Les CFF contreviennent ici à l'article 12 LDT. Nous ne sommes pas d'accord avec cette procédure et interviendrons là-contre.

Tout va pour le mieux sur les trains?

Le message de Linus Looser transmis par vidéo a un goût amer pour le personnel des trains. Apparemment les CFF auraient des problèmes avec leurs chantiers seulement en Suisse romande et un manque de véhicules pour le trafic régional seulement au Tessin. Mais pour les trains grandes lignes de Bombardier il n'y a par exemple pas de pièces de rechange pour la climatisation à l'étage inférieur et beaucoup de voitures roulent durant des mois à travers la Suisse avec les mêmes pannes parce que le personnel spécialisé manque pour faire les réparations. Le matériel roulant est dans un état de désolation presque partout. Pourtant d'après Linus Looser tout va pour le mieux sur les trains. Le personnel des trains est d'un avis très différent et nous nous demandons dans quel monde de bisounours évoluent certains managers des CFF.

TRAFIC TRANSFRONTALIER

Stop au dumping



Remise symbolique de 20 fr. au mécanicien de l'EC Munich-Zurich, couvrant à peu près la différence entre le salaire horaire aux ÖBB et aux CFF.

Markus Fischer Depuis le dernier changement d'horaire, les trains EC Munich - Zurich entre Lindau (D) et St-Gall sont aussi conduits en Suisse par des mécaniciens de locs de la compagnie ferroviaire autrichienne ÖBB. Comme il semble que cette solution soit judicieuse pour des raisons d'exploitation, le SEV fait preuve de compréhension «pour autant que le salaire des mécaniciens-ne-s de locs ÖBB ne soit pas inférieur au salaire de base de cette profession en Suisse», a affirmé Valérie Solano, vice-présidente SEV, le 19 juillet lors d'une action menée conjointement avec le syndicat des chemins de fer autrichiens Vida. «Il faut appliquer ce principe, pour éviter toute forme de dumping», a précisé Valérie Solano. «La manière dont le temps passé sur le sol suisse est rémunérée, que ce soit par une

prime ou une allocation, nous est indifférente, pour autant que la compensation ait réellement lieu.»

Vida a obtenu jusqu'à présent que les mécaniciens-ne-s de locs ÖBB reçoivent une somme unique de 2000 euros pour la formation complémentaire nécessaire. Pour la conduite en Suisse, ils n'obtiennent qu'une allocation de 62 centimes de l'heure. Ainsi, la différence entre le salaire de base net des mécaniciens-ne-s de locs des ÖBB par rapport à celui des CFF, environ 17 euros et 34 fr.40 CHF par heure, est absolument inégale. Vida et le SEV ont symboliquement donné la différence de salaire de 20 francs à un mécanicien de loc à St-Gall. «Nous demandons aux ÖBB d'entrer en négociations, sinon nous devons faire appel à la solidarité des conducteurs de véhicules moteurs», a déclaré Reinhard Stemmer de Vida.

Investissez dans votre avenir

Publireportage

Le vieillissement croissant de la société et les taux d'intérêt actuellement très bas pèsent sur la prévoyance vieillesse étatique et professionnelle. C'est pourquoi vous devriez commencer à constituer votre prévoyance vieillesse volontaire suffisamment tôt.



Avec les prestations de l'AVS et de la prévoyance professionnelle, vous devriez pouvoir maintenir votre niveau de vie habituel une fois à la retraite. Le premier et le deuxième piliers ensemble doivent vous permettre de percevoir une rente d'environ 60% de votre dernier salaire. Cependant, certains, et en particulier les personnes ayant des interruptions de carrière, n'atteignent souvent pas cet objectif, de telle sorte qu'il est particulièrement important pour eux d'investir dans la prévoyance-vieillesse privée.

Profitez d'un rendement plus important
Plus les versements sont effectués tôt, plus on profite de l'effet à long terme des intérêts composés et on est récompensé d'un rendement plus élevé. Car la personne qui effectue régulièrement des versements pendant de nombreuses années

réinvestit constamment les intérêts d'un placement; et plus c'est long, plus elle accumule.

Ne suspendez pas vos versements dans le troisième pilier

Sur le plan fiscal, cela vaut aussi la peine d'effectuer chaque année un versement dans le troisième pilier, car le montant qu'on peut verser annuellement est limité - à 6883 CHF en 2022. Cela signifie que, si vous négligez pendant une ou plusieurs années votre prévoyance privée, vous ne pourrez pas effectuer un rattrapage une autre année. Il vaut donc mieux que vous effectuiez des versements chaque année - même s'il ne s'agit que de petits montants.

Toute situation peut être optimisée

Nous vous aidons volontiers à obtenir une vue d'ensemble de votre prévoyance et vous montrons comment améliorer votre situation financière à venir grâce à une planification à long terme.

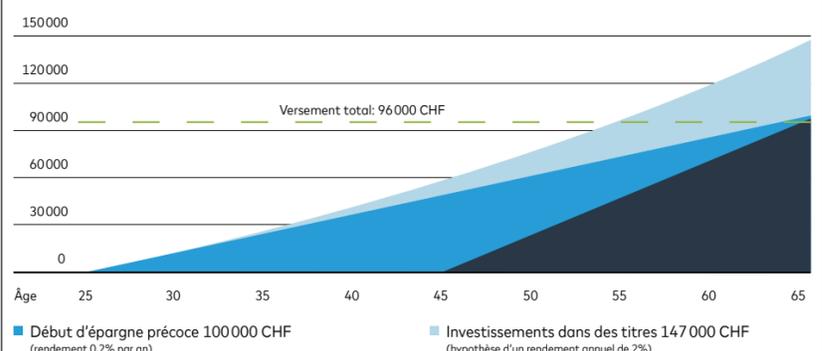
Contactez-nous:
0800 88 99 66 et
kooperation@cler.ch

Comme membre du SEV, vous profitez de conditions spéciales attrayantes à la Banque Cler. Vous trouverez de plus amples informations sur cler.ch/sev

Un petit exemple chiffré

Si, à 25 ans, vous commencez à verser 200 CHF chaque mois sur un compte de prévoyance rémunéré à 0,2%, vous aurez épargné à 65 ans, après 40 ans de versements, 100 000 CHF. En revanche, si vous ne commencez qu'à 45 ans et que vous versez mensuellement pendant 20 ans 400 CHF, vous ne disposerez que de 98 000 CHF sur le compte à 65 ans. Ainsi, en versant sur une plus longue durée, vous aurez environ 2000 CHF de plus à la retraite.

Si vous investissez votre fortune destinée à la prévoyance en titres, le rendement peut augmenter en cas d'évolution favorable du marché. En reprenant notre exemple, en investissant 200 CHF chaque mois pendant 40 ans en titres avec un rendement de 2%, vous disposerez même de 147 000 CHF à 65 ans. Cela peut donc s'avérer intéressant.



Les hypothèses relatives à l'évolution des taux et des rendements se basent sur des avis d'experts de la Banque Cler et des données du passé. D'éventuels frais et commissions ne sont pas pris en compte. On part de versements annuels constants investis en totalité. Un rendement plus élevé ne peut en général être atteint que si un risque plus élevé est couru. La performance du passé ne préjuge pas des évolutions futures et ne représente pas une garantie de succès à l'avenir.

VMCV - RIVIERA VAUDOISE

CCT signée et salaires augmentés

Yves Sancey
yves.sancey@sev-online.ch

Après plus de trois ans de négociations, les transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve (VMCV) et le SEV se sont mis d'accord pour une nouvelle CCT qui améliorera les conditions de travail des chauffeurs de bus et de tout le personnel technique, de l'exploitation et de l'administration.

Lundi 15 août, au dépôt des bus des VMCV à Clarens (VD), l'ambiance était détendue pour marquer ce moment solennel: la signature d'une nouvelle convention collective de travail (CCT).

Ce moment était l'aboutissement d'un long processus de négociations qui a démarré il y a plus de trois ans et qui a notamment été freiné par la pandémie et les réorganisations à la tête de l'entreprise. La dernière CCT qui datait de 2010 a été revue de fond en comble. La délégation de négociations du SEV soutenue par Christian Fankhauser, vice-président du SEV, et Patricia Alcaraz, secrétaire syndicale du SEV, «a fait un travail remarquable» selon cette dernière. «Le

résultat qui améliore les conditions salariales et de travail de nos collègues est plutôt bon».

Le texte de l'accord a été soumis aux membres du SEV qui l'ont accepté à une très large majorité de plus de 94%. Les ambitions syndicales étaient bien sûr au départ un peu plus élevées au niveau salarial et des indemnités. «Au final, c'est un bon compromis», acquiesce Enzo Verme, ancien président et membre de la délégation. De son côté, Laurent Vercruyce, président de la section SEV VPT-VMCV, a relevé que «le dialogue est à nouveau renoué avec la direction, chose qui avait été perdue avec le prédécesseur, et cela fait plaisir. On part sur de bonnes bases.»

Salaires et indemnités en hausse

Une des avancées importantes, c'est la revalorisation des salaires. «Il y a eu un bouleversement des grilles salariales. Elles sont beaucoup plus claires, compréhensibles et harmonisées», explique Patricia Alcaraz. La différence par rapport à d'autres entreprises, c'est que les grilles des classes de personnel partent à peu près toutes des mêmes montants et qu'elles ont toutes les mêmes annuités programmées sur 20 ans en



La délégation de négociations du SEV (de g. à dr.): Enzo Verme, Laurent Vercruyce, Christian Fankhauser, Patricia Alcaraz, Gilles Barbey, Antonio De Carvalho, Claudio Gregori et Kevin Bifrare.

trois paliers. «Tout le monde avance avec la même progression salariale. Surtout, les augmentations auront lieu chaque année, ce qui n'était pas le cas avec l'ancienne CCT», précise-t-elle. Les indemnités pour le travail de nuit, en week-end et lors des jours fériés, ainsi que le service de piquet ont également été augmentées applaudit la syndicaliste.

Une autre avancée importante, c'est que quelle que soit l'éventuelle mesure disciplinaire prise, elle n'a pas d'incidence sur le salaire et la progression salariale. Il est aussi précisé dans la CCT que les arrivées tardives sont traitées indépendamment des autres mesures disciplinaires.

Cette CCT a permis l'introduction d'un compte épargne temps qui permet de faire un congé longue durée, de réduire momentanément son temps de travail ou avant un départ à la retraite. Une annexe sur la protection de l'intégrité personnelle, physique et psychique, a aussi été introduite. Elle aide les collègues à mieux comprendre les différentes formes de harcèlement et les différentes voies d'aide et de recours possibles à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

Une annexe inscrit dans la CCT – et donc pé-

rennise – le fait que les facilités de voyage (FVP) sont offertes par les VMCV à tous les collaborateurs. La durée minimale de 360' du temps rémunéré pour les tours de service est désormais inscrite dans la CCT. Pour les contrats à la semaine de six jours, une garantie de 40 jours de compensation par année a été obtenue.

Quelques déceptions

En dépit des très nombreuses avancées, sur l'ensemble des négociations, Patricia Alcaraz déplore néanmoins quelques points de désaccord. Parmi lesquels, le refus de la direction d'entrer en matière sur un congé paternité de quatre semaines au lieu des deux semaines légales. Cela aurait constitué un attrait pour ce beau métier qui s'avère néanmoins éprouvant et difficilement conciliable avec une vie sociale.

Au-delà de la CCT qui va entrer en vigueur le 1er septembre jusqu'au 31 décembre 2026, SEV et VMCV vont bientôt se retrouver autour de la négociation du règlement du personnel. Celui-ci traite d'enjeux importants comme les vacances aux points ou les uniformes qui figureraient jusqu'ici dans la CCT.

«Je suis membre du SEV parce que le syndicat m'assure à moi et à mes collègues d'avoir quelqu'un à qui m'adresser en cas de besoin et s'engage pour que nous conservions de bonnes conditions de travail à l'avenir.»

Kevin Besson
conseiller clientèle CFF

Et toi? Quand nous rejoins-tu?



sev
Gewerkschaft des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel des transports
Sindacato del personale dei trasporti



NAVIGATION

La colère gronde à la CGN

Yves Sancey Manque d'anticipation, effectifs insuffisants et organisation déficiente. La colère gronde au sein du personnel de la CGN. En assemblée extraordinaire le 29 juin, plus de 75 employé-e-s ont voté à l'unanimité leur défiance vis-à-vis de la direction. Une lettre du SEV à cette dernière exprimant cette fatigue et ce ras-le-bol a accéléré la mise en place d'un audit auquel le CA réfléchissait déjà et dont les résultats sont attendus cet automne. Trop lent pour le personnel qui veut des réponses fortes et rapides.

Benoît Gaillard, président du conseil d'administration, indique dans *24Heures* que «suite à la lettre du syndicat, nous avons rapidement réagi en organisant une rencontre. Nous avons introduit quelques premières mesures urgentes». Le 7 juillet, devant le conseil d'administration, les témoignages du personnel avaient été très forts.

«Nous espérons que le conseil d'administration a compris l'urgence de la situation et la détresse du personnel en souffrance et qu'il va accélérer la prise de mesures propre à soulager le personnel ces prochains mois sans attendre l'automne», prévient Lionel Simonin, président de la section SEV-VPT du Léman. La CGN a certes réagi rapidement en limitant les croisières privées et en n'en proposant pas de supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2022 et en supprimant des liaisons peu fréquentées le week-end entre Lausanne et Yvoire. Ce qui a malheureusement déplacé le problème sur les traversées frontalières effectuées par le Navibus qui, ces jours-là, fait une journée déjà conséquente.

«Néanmoins, relève Simonin, nous avons pu rapidement collaborer avec la direction sur un horaire plus 'détendu' pour cet au-

tomne. Préambule, nous l'espérons, d'un horaire 2023 basé sur une vitesse réduite des bateaux qui nous permettrait de faire des économies en carburant et d'avoir plus de souplesse pour assurer l'horaire et les correspondances avec n'importe quel type de bateau sur n'importe quelle course. Problèmes remontés par un grand nombre de clients mécontents.»

Le personnel reste inquiet face aux défis. Ces prochaines années, deux nouveaux bateaux, les «Naviexpress», relieront les côtes suisse et française. Le premier dès l'été 2023. Alors que la situation est déjà critique aujourd'hui, qu'en sera-t-il l'année prochaine? Dans *24Heures*, Benoît Gaillard envoie un signal positif en ce sens: «Nous prévoyons de regagner autant que possible cette marge de manœuvre en 2022 et 2023, ce qui permettrait [...] de nous donner les moyens nécessaires à nos ambitions.»

L'urgence pour laquelle ces moyens doivent être mis, c'est de répondre au sous-effectif qui touche tant les timoniers, les capitaines, les caissiers, les mécaniciens, certains départements dans l'administration et d'autres métiers qui nécessitent souvent de longues formations. «Sans attendre cet automne les résultats de l'audit, la compagnie doit prendre très rapidement des mesures fortes dont la principale est la promesse d'engagements de personnel en nombre suffisant pour mettre en adéquation les moyens avec la politique ambitieuse de la CGN. Dans le cas contraire, la compagnie doit rapidement annoncer qu'elle réduit la voilure», plaide Lionel Simonin, qui souligne également que «le développement de la CGN est clairement dans l'intérêt de tout le monde, mais pas à n'importe quel prix.»

Economisez à la façon des Grisons: profitez de 300 francs sans attendre.

Scannez le code QR et gagnez des prix.



oekk.ch/fr/sev



L'assurance
à l'esprit grison.

ÖKK

Bientôt la retraite à 67 ans ?

AVS 21

2x NON

Payer plus pour recevoir moins?



Référendum AVS 21 c/o USS

CFF CARGO

Pro Time garanti

SEV L'accord ProTime est entré en vigueur le 12 décembre 2021. Des règles claires de répartition du service pour toute la production de CFF Cargo ont fait leurs preuves. Les « tours pénibles » (tours de nuit et du matin) ont pu être limités, l'octroi de dix jours libres selon souhaits est apprécié et l'extension aux collaboratrices et collaborateurs de la manœuvre et aux contrôleurs techniques Cargo (CTC) de diverses règles du personnel des locomotives est considéré comme un succès.

L'accord prévoit aussi que les adaptations nécessaires doivent être annoncées à temps et qu'une résiliation est possible pour la première fois à fin août 2022 pour la fin de l'année en cours. La pratique a montré que la règle disant qu'entre deux jours libres seuls deux tours de nuit avec prise de service entre 00.00 h et 02.59 h peuvent être prévus engendre des difficultés pour la répartition du personnel des locs de plusieurs dépôts. Trois rondes de négociations entrecoupées de divers éclaircissements bilatéraux et d'échange par correspondance ont permis de trouver un compromis pour les règles supplémentaires

suivantes : « Entre deux congés d'au moins deux jours libres successifs, il n'est permis d'attribuer que deux tours avec prise de service entre 01h30 et 02h59. En cas de besoin et en codécision: trois.

Exceptions : Si, avant et après les jours de travail, au moins deux jours libres successifs sont attribués à la collaboratrice, au collaborateur :

- Il peut être attribué sans codécision jusqu'à trois tours avec prise de service entre 00h00 et 02h59 aux collaboratrices et collaborateurs avec un modèle de rotation « tôt ». En cas de besoin et en codécision : quatre

- Si les deux jours libres susmentionnés sont réduits en raison d'une imputation de jour de repos ou si un seul jour libre supplémentaire est attribué, les tendances précédemment attribuées subsistent. Cela s'applique également à la réglementation des tours de nuit au-delà de 4h »

CFF Cargo garantit de ne prévoir des « tours pénibles » supplémentaires qu'avec retenue. Avec ce compromis, nous pouvons assurer que les règles de répartition appropriées pourront être maintenues.

PV VAUD

Que la fête fut belle!

Dominique Tissières, PV Vaud Que nous étions bien ce jeudi 23 juin 2022, tous réunis, au bord de l'eau à Vallorbe, pour partager ensemble un grand moment de retrouvaille. A peine sur place, le groupe musicale, La Méridette, enchantait déjà nos oreilles avec des airs joyeux et entraînants. Fanfare au départ pour célébrer de manière simple conviviale la fin de la période de la pandémie qui avait annulé tout rassemblement depuis la mi-mars 2020.

Le verre à la main, le sourire aux lèvres, quel plaisir de se revoir, de se côtoyer, de papoter et rire librement, après tant de désenchantement. Quel plaisir de saluer la présence de Roland Schwager, le président central de la SEV PV

Suisse. Monsieur Roland Brouze, grand passionné d'histoires ferroviaires, nous rappela l'importance de la gare internationale de Vallorbe, depuis le percement du tunnel du Mont d'Or entre 1910 et 1915. Insatiable, avec force d'anecdotes, de détails et de photographies d'époque, il relata toute l'histoire de la ligne du Simplon. Mieux que tous les discours, l'ambiance qui régna durant le repas à la grande salle du Casino, ponctuée entre chaque plat, par les flonflons de la Méridette et agrémentée au dessert par le chanteur et guitariste Kader, accentua la joie du partage et de l'amitié. Mais, le plus heureux de tous fut, sans doute, Roland Basset. Heureux, non pas pour lui-même,

mais pour avoir dénombré un si grand nombre de participants, tous contents. Un jour de fête ne s'improvise pas, il se prépare. Que ceux qui ont contribué à cette réussite en soient dûment remerciés. La cheville ouvrière fut Roland Basset. Merci, Roland. Pour le service de l'apéritif, tous les membres du comité ont répondu présents. Un merci spécial au trio Rosemarie, Isabelle et Maryline pour leur précieuse aide. Merci également au ténancier de l'Auberge Communale de Vallorbe et à son équipe de cuisine. Merci à la Commune de Vallorbe pour son aide et ses conseils. Merci, surtout, à vous collègues, sans votre présence, point de fête.

Le principal instigateur de cette journée festive était absent ! René Guignet séjournait à l'hôpital ! Il nous a hélas quittés depuis. (voir page 10) C'est pour et vers lui que nos plus amicales pensées s'envolent. Il se réjouissait de célébrer cette fête en compagnie de tous ses collègues. René, tu peux être heureux, la fête fut belle.

RPV

Succès

RPV La commission centrale s'est réunie le 22 août 2022 en séance ordinaire (en ligne).

- Cargo Flash du 15 juillet 22 : En juin, un audit de l'Office fédéral

des transports (OFT) s'est déroulé sur le contrôle du système de gestion de la sécurité chez CFF Cargo. Résultat : il y a un grand besoin d'agir car le certificat de sécurité doit être renouvelé l'année prochaine.

- L'action de recrutement à la gare de triage de Bâle a été réalisée le 16.08.2022 avec les sous-fédérations TS, BAU et RPV. Cela a été un franc succès : trois nouveaux membres ont pu être recrutés pour la RPV.

- Les thèmes suivants ont été discutés par la CoCentr : Sous-ef-

fectifs à RBL, dates 2023 pour la sous-fédération, effectif des membres actuel et l'accident mortel d'un collègue de la RPV à Brigue en juillet 2022.

- Bistro digital: voir l'article en page 3.

- Protection juridique SEV-Multi : tous les membres ont reçu une lettre personnelle expliquant les nouvelles prestations, le montant de la somme assurée, etc. Nouveau : protection juridique pour l'Internet. Il y a une adaptation du prix.

Sections

8.09 PV Vaud

Le comité de la section PV Vaud a le plaisir de vous inviter à une balade pédestre de Préverenges à St-Sulpice, au bord du lac Léman, le jeudi 8 septembre. Rendez-vous : Hall central, gare de Lausanne dès 10h30. Chaque participant-e est responsable de l'achat de son titre de transport. Zones Mobilis concernées pour la balade : 11-12-30-33

Transport aller : Départ du train pour Morges 10h58, puis bus MBC 701, Morges - Préverenges Village, dp 11 h 19. Marche : facile, parcours mixte de 5 à 6 km. Equipement : bons souliers et habits selon la météo du jour. Cette marche peut s'effectuer par temps de pluie. Repas : au restaurant La Plage à Préverenges. Menu pour tous à 30 fr. comprenant salade mêlée - lasagne au saumon - glace, sans les boissons. Transport retour : De St-Sulpice Centre à Renens Gare, bus MBC toute les heures au 04-19-33-49. Inscriptions obligatoires : pour le repas chez Philippe Häller, philippe.f.haeller@gmail.com. Délai d'inscriptions : lundi 5 septembre.

14.09 PV Fribourg

Soupe de chalet au Gros-Prarays sur les Monts de Marsens le 14 septembre. Les organisateurs sont heureux de vous accueillir à la traditionnelle soupe de chalet.

L'accès est assuré par bus TPF pour Marsens, départ de Fribourg à 11h08, arrivée à Marsens à 11h55. Le retour de Marsens est fixé à 16h17 ou à 16h59, avec arrivée à Fribourg à 17h00 ou à 17h52. Les participants motorisés sont priés d'attendre à 11h55 devant la boucherie de Marsens les personnes arrivant en bus afin de les transporter jusqu'au chalet. La soupe de chalet et les cafés sont offerts. Les desserts sont les bienvenus, merci d'avance ! Boissons à disposition sur place à prix raisonnables. La rencontre a lieu par n'importe quel temps.

Nous vous invitons à respecter les règles sanitaires en vigueur.

Pour les besoins d'organisation, nous vous prions instamment d'annoncer votre participation, avec votre conjointe/conjoint/partenaire, et vos amis bienvenus en précisant les noms et prénoms à l'organisateur, Jean-Paul Hadorn, portable 079 946 75 42 ou par mail à l'adresse jphadorn@hotmail.com jusqu'au vendredi 9 septembre à 12h.

14.09 PV Neuchâtel

Sortie d'automne de la PV Neuchâtel à la Buvette du FC La Sagne qui se trouve à 20 minutes à pied de la gare. Transport organisé dès la gare de la Sagne pour les personnes à mobilité réduite. Au moment de rédiger cette annonce, l'organisation n'est pas encore entièrement planifiée. Elle le sera quand le journal paraîtra. Vous serez informés lors de l'inscription des détails de l'organisation de cette journée. Boissons à prix modérés en vente auprès du cantinier. Neuchâtel dép. 10.29, La Chaux-de-Fonds dép. 11.04.

Renseignements et inscriptions : 032 846 10 30 ou marcel.bochud@bluewin.ch

21.09 Pétanque PV Vaud

D'entente avec les comités respectifs, le comité de la section PV Vaud organise un tournoi de pétanque en doublette le mercredi 21 septembre au boulodrome de Cossonay. Ce tournoi est ouvert à toutes et tous les membres PV des sections romandes et il n'est pas nécessaire d'être un pro pour y participer. Pour les joueuses et joueurs se déplaçant en transport public, une prise en charge est prévue à l'arrivée du funiculaire à Cossonay-Ville entre 8h45 et 9h30 et pour le retour. Le tournoi débutera à 10h et chaque équipe aura l'occasion de jouer au minimum 4 matchs. L'inscription, comprenant le repas de midi, revient à 30 fr. par joueur. Ces dernières sont à faire jusqu'au 5 septembre, par courriel à rolandbasset1956@gmail.com ou par tél ou message sur WhatsApp au 079 2232108, en précisant, le nom et prénom des joueurs, un no de téléphone ou une adresse mail, ainsi que si vous venez en transports publics. Par cette nouvelle activité, nous espérons éveiller votre intérêt et c'est avec plaisir que nous vous accueillerons par n'importe quel temps à Cossonay.

22.09 PV Biel/Bienne

L'Assemblée des membres aura lieu au Restaurant Bahnhof Brügg à 14h (ouverture des portes à 13h30). Sous la direction du président Roger Schweizer, les points de l'ordre du jour seront traités comme les mutations, la cotisation des membres pour 2023, l'élection d'un nouveau caissier pour le 1er janvier 2023 ainsi qu'un-e délégué-e pour l'assemblée PV et le congrès SEV du 26 et 27 octobre 2022. Une personnalité compétente, en la personne de M. Philippe Cornaz, nous présentera le projet de la construction du tunnel ferroviaire de Gléresse. La randonnée d'automne organisée par Fritz Lech aura lieu le 13 octobre 2022. Nous espérons pouvoir saluer un grand nombre de membres accompagnés de leur partenaire car le restaurant ouvre ses portes pour nous. *Le comité*

22.09 PV Valais

Chères et chers membres, nous avons le plaisir de vous accueillir à cette rencontre le 22 septembre à Ardon.

Nous vous donnons rendez-vous dès 11:00 heures à la gare d'Ardon. A cette occasion, le repas incluant les boissons vous sera proposé au prix imbattable de Frs. 20.- par personne. Délai d'inscription: Jusqu'au 17 septembre 2022 chez Walti Schmid par téléphone (079 872 38 37) ou par email (pv.vs@bluewin.ch). Le comité espère une forte affluence.

Prochaine manifestations: La fête de Noël à Martigny aura lieu le 6 décembre 2022 à la salle communale de Martigny. Des informations détaillées vous seront communiquées dans l'édition du journal SEV du mois de novembre. Meilleures salutations. *Votre comité*

27.09 PV Neuchâtel

L'assemblée générale aura lieu le mardi 27 septembre 2022 à l'Hôtel des Communes des Geneveys-sur-Coffrane: dès 11h45 : apéritif pour ceux qui le désirent. 12h15 : repas à CHF 25.- : salade mêlée - magret de canard sauce à l'orange - purée de pommes de terre - légume - dessert maison. Café offert.

14h30 : assemblée. Ordre du jour statutaire. Inscriptions pour le repas jusqu'au vendredi 23 septembre au 032 846 10 30 ou marcel.bochud@bluewin.ch

29.09 PV Fribourg

Randonnée dans le Gibloux. Marche d'environ 4 kilomètres à Sorens, sentier des sculptures (circuit sans difficulté). A l'arrivée du bus, café / croissant au restaurant « La Forêt » (camping). Dîner à 12.30 h, restaurant « La Forêt », repas (menu du jour et boissons à la charge des participant-e-s). Cafés offerts par la section.

On vous attend nombreux pour cette sortie dans la région du Gibloux ! Bonnes chaussures et vêtements adaptés à la météo nécessaires. Les prescriptions sanitaires valables le jour de la sortie seront appliquées.

Inscriptions auprès de Roland Julmy: rjulmy@bluewin.ch ou 079 502 72 11. Date limite d'inscription : lundi 26 septembre.

Horaires des trains / bus : Départ Payerne 08.16, changement à Fribourg et Romont. Départ Fribourg 09.04, changement à Romont. Départ Romont, 09.24 Bus 471, dp en face de la gare. Pour les automobilistes RV à 09.50 au Restaurant "La Forêt" à Sorens camping. Retour : dp du bus direction Romont à 15.06 ou 16.36. Bus pour Bulle à 16.48.

Au plaisir de vous revoir. Roland Julmy

13.10 PV Vaud

Le comité de la section PV Vaud vous invite à sa course annuelle, le jeudi 13 au Barryland et Lötschental. Description de la journée : En car : départ d'Yverdon Gare à 07h15. Pour la région de Lausanne, départ d'Epalinges, arrivée du Métro aux Croisettes à 08h00.

Par l'autoroute, jusqu'à Martigny. Au Barryland, un café et des croissants vous seront servis. Visite du secteur des chiens et de l'exposition : le Grand-Saint-Bernard, en images. Départ pour le Lötschental et arrivée à Blatten pour le repas de midi. Après-midi, visite guidée du village de Blatten.

Retour sur Lausanne, avec arrêt au restauroute de Martigny. Arrivée à Lausanne vers 18h30.

Coût du voyage : 93.- (Tout compris) par personne.

Délai d'inscriptions : Lundi 3 octobre 2022. Chez Dominique Tissières, tél 079 176 77 16 ou domi.tissieres@bluewin.ch

PV BIENNE

Marie Künzi, centenaire

Robert Drewes Le 19 juillet 2022, madame Marie Künzi a pu fêter son



100ème anniversaire au Ruferheim à Nidau. Pour cette occasion, notre président Roger Schweizer et Berti Burri (membre du comité) sont allés féliciter cette jubilaire et apporter les félicitations de la section PV Biel/Bienne pour ce bel anniversaire en lui remettant un bouquet de fleurs. Avec son mari Werner, ancien inspecteur de gare décédé en décembre 2018, madame Künzi a habité à Ipsach dans leur propre maison et en 2020, elle est entrée au home pour personnes âgées à Nidau. En bonne santé, elle est toujours très intéressée aux activités du jour. Sincères félicitations !

PV VAUD - HOMMAGE

René Guignet

Jean-Pierre Genevay Né le 4 septembre 1949, la vie de René fut un long fleuve traversant de nombreux paysages mêlant ses engagements : Société de gymnastique, Municipalité de Saint-Cierge, chorales, etc. Mais aussi au SEV avec la présidence d'une section (VPV) puis en dernier lieu celle de la PV-Vaud ; dans le passé membre d'un organe législatif proche de la Direction.

Équité sociale, encouragement à la vie communautaire, défense des droits ont fait partie de ses priorités. Il resta fidèle à ses camarades de la Volée des cheminots 1965 ainsi qu'aux membres de sa famille qu'il rencontra encore récemment. Collaborateur de confiance, on pouvait compter sur lui.

Qui n'a pas connu René en tant qu'animateur de groupes, sociétés, créant bonne humeur : chansons, poèmes mais aussi blagues, n'hésitant pas à se mettre en scène.

S'engager, pour lui, ne signifiait

pas seulement participer, c'était d'abord se mouiller, payer de sa personne. C'était donner de son temps et surtout accepter de prendre des responsabilités. Dimanche 21 août René s'en est allé pour un pays merveilleux, laissant le souvenir d'un homme aimant la vie et voulant faire partager cet amour à tous ceux qui l'ont connu. Qu'il en soit ici honoré et remercié

Au nom du Comité central de la PV



DÉCÈS

Ackermann Pierre; 1942; chef de team, Delémont, PV Jura.

Balmer Paul; 1927; chef de gare triage, Genève, PV Genève.

Barelli Albert; 1938; concierge, Monthey, PV Valais.

Bujard-Schär Dora; 1941; veuve de Hubert, Chêne-Bougeries, PV Genève.

Coquoz Monique; 1932; veuve de Gaston, Vevey, PV Vaud.

Delaquis Ferdinand; 1944; chef de manoeuvre, Genève, PV Genève.

Depallens Claude; 1939; secrétaire d'exploitation, Clarens, PV Vaud.

Domeniconi Yvonne; 1922; Delémont, PV Jura.

Drouet Thierry; 1972; conducteur, Vulbens, VPT TPG.

Gaillard Maria; 1931; veuve d'Armand, Martigny, PV Valais.

Grandjean Marie-José; 1936; veuve de Michel, Bulle, VPT tpf.

Kelagopian Patrick; 1954; conducteur, Scionzier, VPT tpg retraité-e-s.

Lebet Suzanne; 1924; veuve de Paul, Fleurier, VPT TRN-rail.

Maillard André-Paul; 1932; ouvrier spécialiste, Yverdon-les-Bains, PV Vaud.

Meyer Francis; 1933; chef de station, La Sagne NE, PV Neuchâtel.

Meyer Jean-Pierre; 1928; chef du mouvement, La Chaux-de-Fonds, PV Neuchâtel.

Monin Michel; 1950; chef circulation des trains, Tavannes, PV Jura.

Ostrowitch Henri; 1933; Chêne-Bourg, VPT TPG retraité-e-s.

Padrun Max; 1934; menuisier, Belmont-sur-Lausanne, VPT Lac Léman.

Remy Marcel; 1923; Lutry, PV Vaud.

Renfer Ida; 1927; veuve de Werner, Bienne, PV Biel-Bienne.

Roggo Marie-Louise; 1930; veuve de Joseph, Lausanne, PV Vaud.

Rossier Yvonne; 1925; veuve de Jean, Lausanne, PV Vaud.

Scheurer Armin; 1936; employé de manoeuvre, Safnern, PV Bienne.

Stupf Arnold; 1935; visiteur, Glis, PV Valais.

Voléry Aimé; 1939; Lausanne, VPT TL.

Währen Sonja; 1929; veuve de Karl, Basel, PV Valais.

Agenda 10/22

COMPÉTENCES ÉLÉMENTAIRES

Savoir lire et compter : le b.a.-ba



Peter Moor
journal@sev-online.ch

« Smartphone et tablette c'est compliqué? Apprenons ensemble » est l'un des mots d'ordre de la campagne « Simplement mieux! » qui se déploie dans toute la Suisse jusqu'à la fin de l'année. Il s'agit non seulement d'apprendre à utiliser les instruments numériques mais aussi à lire, à compter et à écrire. Pourquoi? Près d'un million et demi de personnes en Suisse ont des lacunes dans leurs connaissances de base. Une facture qui coûte cher!

Savoir lire, compter, écrire et depuis bientôt deux décennies, savoir utiliser les instruments numériques constituent ce que l'on appelle les compétences élémentaires. Ce sont les compétences dont tout un chacun doit disposer afin de pouvoir évoluer de manière autonome dans la société et à la place de travail.

On pourrait présumer que dans un pays comme la Suisse avec un système d'éducation bien établi, hautement qualifié et gratuit, tout le monde dispose de telles compétences après neuf années d'école obligatoire. Eh bien non: selon plusieurs études, quelque 400 000 personnes en âge de travailler ne parviennent pas à effectuer

des calculs simples, environ le double ne savent pas lire et écrire de manière suffisante, et environ un million et demi de gens dans notre pays ont de la peine à utiliser les instruments numériques, que ce soit le smartphone, l'ordinateur ou la tablette. Ce sont surtout les migrants qui sont concernés car ils sont arrivés en Suisse avec des bases scolaires insuffisantes mais il y a aussi des hommes et des femmes qui ont effectué la totalité de leur scolarité en Suisse. Le risque d'échec scolaire est particulièrement élevé lorsque les parents sont peu instruits ou s'intéressent peu au parcours scolaire de leurs enfants.

Un manque de compétences élémentaires peut avoir de profondes répercussions, pour les personnes concernées bien sûr mais aussi pour l'économie et la société.

- **Pauvreté et problèmes de santé:** les personnes avec des compétences élémentaires insuffisantes sont plus touchées par la pauvreté et les problèmes de santé que la moyenne.

- **Accès à la formation et à la formation continue plus difficile:** divers obstacles peuvent empêcher certaines personnes qui n'ont pas suffisamment de compétences élémentaires d'accéder à la formation et à la formation continue. Les offres existantes de formation et de formation continue ne correspondent souvent pas aux besoins des personnes qui disposent de peu de compétences élémentaires.

- **Chômage:** au vu du changement structurel sur le marché du travail, les exigences sont de plus en plus élevées au niveau des compétences élémentaires, même pour ce qu'on appelle les « postes de travail simples ». Les lacunes à ce niveau représentent dès lors un risque de perdre son poste ou de ne pas en trouver un nouveau.

- **Productivité:** les entreprises dont le personnel affiche presque totalement des compétences élémentaires insuffisantes ne peuvent pas développer leur potentiel de productivité.

- **Coûts sociaux:** les coûts sociaux liés aux faiblesses en lecture en Suisse sont élevés. Le bureau BASS les chiffre à 1,316 milliard de francs par an. Un investissement pour la promotion des compétences élémentaires est donc judicieux sur le plan économique, combiné avec une promotion de la formation professionnelle chez les adultes.

Répercussions négatives avec l'ordinateur

Les répercussions des lacunes au niveau de la lecture et de l'écriture ainsi que des connaissances de base en mathématique peuvent être sévères pour les personnes concernées: elles ont moins de chances au niveau du choix de la profession et se retrouvent généralement parmi les bas salaires, elles sont plus souvent au chômage et ont plus facilement recours à l'aide sociale.

De plus, ce que l'on appelle les compétences transversales, soit la langue, l'écriture et le

calcul constituent la base pour pouvoir développer des compétences numériques. Selon l'enquête Omnibus TIC 2019, environ 20% de la population (entre 15 et 88 ans) n'ont pas de compétences numériques, ou très peu. Par exemple, si elles doivent envoyer un e-mail avec une annexe, les personnes concernées se retrouvent devant un obstacle insurmontable.



Site internet de la campagne :
www.simplement-mieux.ch/
ou la Hotline : 0800 47 47 47

Une offre de cours très spéciale

Dans le cadre de la journée internationale de l'alphabétisation le 8 septembre prochain, l'association Lire et écrire intensifie dans toute la Suisse la campagne de sensibilisation « Simplement mieux! ». Elle est ciblée sur les personnes qui ont des lacunes au niveau des compétences élémentaires et vise à motiver les adultes avec des difficultés à faire des cours pour apprendre à lire, écrire, calculer ou utiliser un ordinateur.

Elle permet simultanément de sensibiliser le public à ce problème. Les employeurs sont également visés: ils se doivent d'encourager leurs salariés-e-s avec ces faiblesses à participer à ces cours afin d'améliorer leur employabilité.



ZANJAN, IRAN

Martin Bichsel

Depuis janvier, je suis sur la « voie verte », un voyage journalistique à vélo depuis la Suisse vers les lieux du réchauffement climatique en Europe et en Asie.

En avril, j'ai atteint le nord-ouest de l'Iran. Dans la ville de Zanjan, je me

suis arrêté devant une boucherie pour prendre quelques photos. Le jeune boucher était joyeusement excité. Il a commencé à faire cuire des morceaux de viande pour moi. Malgré toutes les tentatives possibles, je n'ai pas réussi à le dissuader de m'offrir ces petits

morceaux. Je ne pouvais pas lui dire que j'étais végétarien depuis 25 ans.

Cela aurait gâché le moment et j'ai mangé les morceaux de viande l'un après l'autre. Ce qui m'a aidé, c'est que j'ai pris ce moment comme un comique de situation.

?

QUIZ

Es-tu incollable?

1. Avec AVS 21, les femmes perdraient...

- Rien, la réforme est neutre
- Environ 1000 francs par an
- Un peu plus de 10 000 francs par an
- 26 000 francs par an

2. Le fonds destiné à relever les défis de la numérisation aux CFF a été créé...

- Le 26 novembre 2018
- Il n'existe pas de tel fonds
- Il a été créé après la pandémie, le 27.09.2021
- Le 1er janvier 2019

3. Chez Swissport à Zurich, il y a eu une manifestation pendant l'été. Mais quand ?

- En été, personne ne manifeste, il fait trop chaud
- Le 23 juillet 2022
- Elle a été mise à l'ordre du jour avant le solstice d'automne
- Le 15 août 2022

4. À combien de semaines de vacances au moins un travailleur a-t-il droit ?

- En Suisse, le sens du devoir ne permet pas de prendre des vacances
- Chaque employé-e doit négocier pour lui-même
- Au moins 4 semaines
- 6 semaines

Tu peux participer en envoyant ta réponse avec la solution et tes coordonnées d'ici le **mardi 13 septembre 2022**.

Par e-mail: mystere@sev-online.ch

Sur internet: www.sev-online.ch/quiz

Par carte postale: SEV, Quiz, Postfach, 3000 Bern 6

Le/la gagnant-e sera tiré-e au sort parmi les bonnes réponses et remportera **des bons d'achats de livres d'une valeur de 40 fr.** Son nom sera publié dans le prochain numéro du journal. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Solution du quiz N°9 /2022: b / a / b / c

C'est **Patrick Fausch**, de Romanshorn, membre d'AS Ost, qui remporte des **bons d'achats de livres d'une valeur de 40 fr.**

SUR LES TRACES DE...

Andressa Lourenco Chaves, assistante clients



Françoise Gehring
francoise.gehring@sev-online.ch

Jeune, sûre d'elle, intelligente, vive, le regard perçant et une attitude solaire: Andressa Lourenco Chaves termine sa formation d'assistante clientèle aux CFF. Nous la rencontrons à Bellinzone durant un jour libre. Elle rentre tout juste de Lucerne. Elle sait ce qu'elle veut et porte son regard vers l'avenir.

Les gens d'origine brésilienne comme Andressa connaissent bien ce mot qui reflète un état d'âme: «saudade». Cela exprime un sentiment de mélancolie pour quelque chose ou quelqu'un que l'on aime beaucoup. Quand on évoque ses origines - elle est née à Fortaleza - les yeux d'Andressa brillent d'émotion. Il ne pourrait pas en être autrement. Solitaire, elle n'oublie rien lorsqu'elle raconte sa vie: elle énumère avec précision les faits, les moments, les personnes. D'un battement de cils, Andressa m'a fait un effet «waow!».

En Italie, où elle a vécu quelques années avec sa famille, elle a suivi une formation dans le secteur du tourisme. Ce choix n'est pas étonnant car sa curiosité et sa sociabilité l'ont toujours poussée à voyager et à apprécier le contact avec les autres. Après avoir travaillé dans le domaine de la vente elle a été engagée aux CFF. Elle a débuté sa formation l'année passée, sous l'œil vigilant de Marco Belloli, fidèle militant du SEV. «Je suis arrivée pleine d'enthousiasme aux CFF et la formation avec Marco a été très enrichissante. Il m'a suivie avec attention et m'a donné beaucoup d'informations basées sur sa longue expérience. Et dans cette phase de consolidation de ma formation également je peux compter sur sa légendaire disponibilité. Marco a été capable de me transmettre un grand positivisme. Je me lève le matin en me réjouissant d'aller travailler et je crois qu'en quelque sorte, c'est un privilège. Pouvoir faire un travail que l'on aime représente beaucoup, spécialement pour nous les jeunes.»

Elle a le contact facile avec tout le monde et sa motivation, c'est de pouvoir aider les autres et trouver des solutions à leurs problèmes. «Quand j'entre dans une voiture, j'éprouve toujours une pointe de fierté: je m'annonce, je me présente en souriant, je prête attention aux besoins des gens que je rencontre. Cela me plaît d'entendre les divers dialectes et de découvrir de cette manière les différentes régions de Suisse.» Elle-même polyglotte, Andressa s'intéresse non seulement aux langues mais les considère comme un patrimoine culturel.

D'un caractère exubérant, Andressa l'admet

volontiers, elle cherche à obtenir la confiance des personnes. Ceci la caractérise: «Quand je travaillais dans la vente, de nombreux collègues venaient me voir s'ils avaient un problème. Ils me demandaient des informations ou de leur donner des conseils. Je le faisais volontiers après leur avoir demandé plus de détails.»

S'informer, approfondir, comprendre, agir: ce sont des qualités fondamentales pour qui veut se rapprocher d'un syndicat. Et c'est ce qu'a fait Andressa. «J'ai trouvé que le SEV était très sérieux et compétent et je n'ai pas hésité à une seule seconde avant d'adhérer. Pour moi un vrai syndicat ne peut pas se limiter à faire du marketing. Il doit développer des contenus, être présent, proposer des solutions, être à l'écoute des autres.» Andressa a les idées claires et aimerait que les jeunes comprennent aussi l'importance de faire partie d'un syndicat. «Beaucoup de jeunes sont désenchantés; parfois les déceptions les amènent à ne se concentrer que sur le moment présent. Mais même si c'est dans l'intérêt des jeunes de vivre dans le présent, cela ne doit pas les empêcher de regarder loin devant. Nous devons commencer maintenant à construire l'avenir. Et les défis qui nous attendent sont énormes.»

On découvre ici la fibre syndicale chez Andressa. Elle a cette idée d'une justice qui ne peut jamais faire défaut. «Je suis la première à dire que nous avons des devoirs et que nous devons rendre des comptes du travail accompli. Mais à part ces devoirs, nous avons aussi des droits. Dans le futur j'aimerais m'impliquer activement au sein du SEV.» C'est une bonne nouvelle! Car l'avenir appartient aux jeunes. Et le rôle qu'elle joue avec sa vidéo dans la nouvelle campagne du SEV est certainement un signal positif.

Si elle a souvent l'occasion d'être parmi les gens et avec les gens, Andressa a aussi besoin de moments pour elle. «Je recharge mes batteries en faisant de la gym, cela m'aide beaucoup. Et j'aime bien me promener toute seule avec mes pensées. Ce sont des moments qui n'appartiennent qu'à moi!»

Syndicalisation dans les divisions des CFF

En Suisse romande et au Tessin, le mois de septembre est consacré à diverses actions de syndicalisation. Les secrétaires et militant-e-s syndicaux marqueront leur présence pour illustrer les défis et les problèmes du secteur. Pour toute information, le SEV est à votre disposition. Il vous attend nombreuses et nombreux. Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts!

MOTIVATION

Frida Bünzli

